

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 5 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Etaients présents :** MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Dominique LEGO,

Mmes, Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**Absents excusés :** M. Marc-Antoine JAMET,  
Mme Annick GASCHER,

**Absents non excusés :** MM. Thomas BOUREZ, Eric HEBERT, Patrick HUON, Christophe THIESSE  
Mme Brigitte ROIX.

**Avai(en)t donné pouvoir :**

**M. Benoît BALUT**  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

**DATE DE SEANCE**  
5 novembre 2024

**DATE DE CONVOCATION**  
28 octobre 2024

**DATE D'AFFICHAGE**  
7 novembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE 16

PRESENTS 10

PROCURATION(S)

VOTANTS 10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 5

#### **CITÉ ÉDUCATIVE - CCAS STRUCTURE JURIDIQUE DE SUPPORT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE 2024**

Depuis 2022, le CCAS est la structure juridique a qui sera déléguée les fonds de la Cité éducative de Val-de-Reuil pour les projets dont la collectivité est porteuse pour l'année scolaire 2024-2025.

A la demande de l'Etat qui finance ce programme, l'objet de la présente délibération est de préciser expressément que le CCAS est la structure juridique qui porte la Cité éducative 2024.

Sur la base de ces éléments, il est donc demandé aux membres du Conseil

d'administration de :

- **CONFIRMER** la désignation du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil comme structure juridique de support de la Cité éducative 2024.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote),**

- **CONFIRME à l'unanimité** la désignation du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil comme structure juridique de support de la Cité éducative 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**